



Réponse du Directeur général à la discussion de son rapport

Introduction

1. Quatre-vingt-dix ans après sa fondation, l'OIT est encore amenée à prouver sa pertinence en période de crise. Cette 98^e session de la Conférence internationale du Travail s'est déroulée dans le contexte d'un grave ralentissement de l'activité économique qui a débouché sur une crise de l'emploi profonde et mondiale. Le Conseil d'administration a décidé en mars 2009 que les moyens de faire face à la crise devraient occuper une place centrale dans les travaux de la Conférence. En l'espace de six semaines, le Bureau a pris toutes les dispositions nécessaires pour répondre à cette exigence.
2. Ensemble, nous avons accompli notre tâche et je souhaite exprimer ma plus profonde gratitude à chacun d'entre vous pour l'esprit qui a prévalu au cours de nos travaux, qui ont abouti au Pacte mondial pour l'emploi, adopté à l'unanimité le vendredi 19 juin.
3. La Conférence, très particulière cette année, a grandement bénéficié de la direction efficace du Président de la Conférence, M. Khandker Hossain, ministre du Travail et de l'Emploi de la République populaire du Bangladesh.
4. Nous devons également beaucoup aux Vice-présidents, M. Allam, délégué des employeurs de l'Egypte, M. Zellhoefer, délégué des travailleurs des Etats-Unis, et M. Palma Caicedo, vice-ministre du Travail et de l'Emploi de l'Equateur. Leurs compétences ont également contribué au succès de cette Conférence.
5. Il convient également de saluer le travail effectué par les présidents des différentes commissions et par tout le groupe et les porte-parole des gouvernements grâce auxquels ces débats complexes ont débouché sur des conclusions fructueuses.
6. J'aimerais aussi remercier M. Rapacki pour la compétence extrême avec laquelle il préside le Conseil d'administration et pour la préparation de cette Conférence, en collaboration avec les membres du bureau.
7. Un nombre record de femmes et d'hommes ont participé cette année à la Conférence. Les délégués accrédités étaient au nombre de 4 931, dont près de 29 pour cent étaient des femmes. Quarante-deux femmes étaient accréditées à la Conférence en tant que ministres, ce qui représente un peu plus de 27 pour cent du nombre total de ministres participants. Les déléguées titulaires pour les groupes des travailleurs et des employeurs étaient moins de 20 pour cent. Je tiens à féliciter les pays qui ont amélioré leur représentation féminine à la Conférence. Cependant, nous devons poursuivre nos efforts pour atteindre une

participation d'un tiers au moins, et finalement, une participation égale des femmes à la Conférence.

Célébrations du 90^e anniversaire de l'OIT

8. Il était important de montrer à la Conférence les célébrations organisées à travers le monde à l'occasion de notre 90^e anniversaire. Pendant une semaine en avril 2009, plus de 200 événements se sont déroulés dans 120 pays et il en est prévu davantage encore. Les directeurs régionaux ont rappelé la richesse des activités commémoratives dont témoignent les films et les créations musicales inspirés par cette occasion. La voix de l'OIT a été entendue dans toutes les régions, dans un vibrant hommage à nos valeurs et à nos responsabilités en ce moment historique, où l'OIT au niveau local nous est présentée à un «sommet mondial».

Le Sommet de l'OIT sur la crise mondiale de l'emploi – Allocutions des chefs d'Etat et de gouvernement

9. Le sommet a eu l'honneur d'accueillir un nombre sans précédent de chefs d'Etat et de gouvernement. Nous avons également eu l'honneur de recevoir six vice-présidents qui ont substantiellement enrichi nos discussions et d'entendre un message adressé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
10. Le Président de la Pologne, Lech Kaczyński, a déclaré que la crise exige de nouvelles approches en matière de politiques économiques et sociales «de nature mixte, qui mêleront peut-être diverses réflexions, qui allieront diverses théories apparues au cours des dernières années tout en préservant les règles du marché libre». Selon M. Kaczyński, l'OIT a un rôle important à jouer dans la définition de ces nouvelles approches.
11. La Présidente de la Finlande, Tarja Halonen, a déclaré que nous devons promouvoir une reprise mondiale, centrée sur l'être humain et le travail décent et a par ailleurs ajouté qu'«il existe des solutions pour (...) garantir le développement durable à l'échelle mondiale». Elle a également souligné la nécessité de progresser en matière d'égalité entre hommes et femmes dans la mesure où «nous ne saurions négliger la moitié de l'humanité».
12. La lutte contre la pauvreté, le développement et le dialogue social étaient les principales préoccupations du Président du Mozambique, Armando Guebuza. Ce dernier a souligné l'importance de la décentralisation et du développement rural dans les orientations de son pays et a pris fait et cause pour la justice sociale, affirmant que «nous pouvons tous ensemble donner à ce monde d'aujourd'hui une véritable dimension sociale et juste, sans pauvreté et avec davantage d'emplois et une prospérité basée sur la justice sociale».
13. Le Président de la France, Nicolas Sarkozy, a insisté sur le fait que le monde ne peut pas se permettre d'attendre plus longtemps pour établir un lien plus étroit entre progrès économiques et progrès sociaux. Il a déclaré qu'«il est chimérique et irresponsable de croire que cette crise n'est qu'une parenthèse», que «ce système de spéculation et de dumping puisse continuer indéfiniment» et que «les peuples du monde subiront sans rien dire les conséquences douloureuses de la crise». Il a plaidé en faveur d'un changement immédiat et a exprimé son soutien total au Pacte mondial pour l'emploi. M. Sarkozy a proposé que l'OIT et les partenaires sociaux débattent du Pacte mondial pour l'emploi lors de la préparation du prochain Sommet du G20.
14. Le Président du Togo, Faure Essozimna Gnassingbé, a souligné que la crise n'est pas seulement une crise économique mais également une crise des valeurs et de notre vision

des choses. Il a fait observer que l'Agenda du travail décent dispose de tous les éléments nécessaires à une reprise durable. Il a demandé qu'une attention particulière soit accordée aux jeunes, affirmant que le chômage massif qui les frappe est une bombe sociale à retardement.

15. Le Président du Brésil, Luiz Inácio Lula da Silva, a rappelé que son pays a créé une protection sociale nationale de base composée de prestations sous forme de transferts monétaires qui a permis d'atténuer l'impact de la crise, de même que des investissements massifs dans les infrastructures publiques. Il a insisté sur le fait que la solidarité est la voie du développement social. Le Président Lula nous a rappelé que la crise est un moment certes délicat mais également précieux pour changer l'attitude du monde à l'égard d'un renforcement du rôle de l'Etat dans la redistribution des richesses et la promotion de la justice sociale.
16. La Présidente de l'Argentine, Cristina Fernández de Kirchner, a fait valoir qu'il est crucial de maintenir le lien avec l'emploi et de promouvoir des entreprises durables pour faire face à la crise. L'expérience de l'Argentine a mis en exergue le rôle des accords tripartites dans le partage du travail, la réduction du temps de travail et le développement des compétences pour protéger les emplois et ouvrir la voie à la reprise. M^{me} Fernández de Kirchner a souligné le rôle de l'Etat dans la réglementation du secteur privé et en matière d'investissement dans les infrastructures, qui sont des éléments essentiels de la lutte contre la crise. Elle a plaidé en faveur de la participation de l'OIT au prochain Sommet du G20.
17. Le Premier ministre de la Jamaïque, Bruce Golding, a souligné la longue expérience de l'OIT au service de la promotion de la paix, de la justice sociale et du développement humain. Il a affirmé qu'il est nécessaire de reconsidérer la façon dont nous voulons orienter le monde. «Il ne suffit pas d'avoir à atteindre le statut de pays émergent avant d'être invités à nous asseoir autour de la table des réflexions.» Il a en outre insisté sur le fait que, si la création d'emplois est un bienfait sur le plan social, cela n'en reste pas moins une décision essentiellement économique. Pour qu'ils soient productifs et durables, ces emplois requièrent des investissements dans la formation des travailleurs et dans la construction d'infrastructures efficaces.
18. Le Premier ministre du Burkina Faso, Tertius Zongo, a indiqué que son pays a décidé de ratifier plusieurs conventions de l'OIT sur la politique de l'emploi, la formation professionnelle, la sécurité et la santé au travail afin de renforcer les droits des travailleurs en cette période de crise.
19. Dans un message vidéo adressé aux participants à la Conférence, la Première ministre du Bangladesh, Sheikh Hasina, a plaidé en faveur d'une «approche du développement centrée sur l'emploi» qui initierait un «monde juste et égal». Elle a mis en exergue les droits et le bien-être des travailleurs migrants et a proposé de réunir les pays d'émigration et les pays d'accueil autour d'une plate-forme commune sur les travailleurs migrants.
20. L'ensemble de ces déclarations reflète une adhésion sans réserve à l'approche proposée par l'OIT pour une reprise centrée sur l'être humain et productive.

Le Sommet de l'OIT sur la crise mondiale de l'emploi

– Les tables rondes

21. Quatre tables rondes ont été organisées pour débattre des questions liées à la crise de l'emploi. Nous remercions Charles Hodson (CNN) et Paranjoy Guha Thakurta (journaliste indien indépendant) pour le professionnalisme avec lequel ils ont dirigé ces discussions.

-
22. M. Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC, a indiqué que, en dépit de la collaboration étroite entre les secrétariats de l'OIT et de l'OMC, une coopération et une cohérence réelles dépendent avant tout des Etats Membres. En conformité totale avec les idées que j'ai exprimées, il a insisté sur le fait que le protectionnisme commercial n'est pas la bonne solution, laquelle résiderait plutôt dans la politique de l'emploi et la politique sociale. Le commissaire européen Vladimir Spidla a rappelé comment la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi traite du problème du chômage des jeunes par le biais d'apprentissages et de programmes de formation. La Professeure Maria Rodrigues João a fait part de son avis sur le fait d'adapter la Stratégie de Lisbonne de l'Union européenne au contexte de la crise. Elle a affirmé que les orientations essentielles de cette stratégie demeurent valides.
23. M. Kemal Dervis, Vice-président de l'Institution Brookings, a rappelé que depuis vingt ans, le taux de croissance de l'emploi a décliné par rapport au PIB et que les salaires sont également à la traîne. M. Eckhard Deutscher, Président du Comité d'aide au développement de l'OCDE, a souligné qu'il importe que les gouvernements honorent leurs engagements internationaux. M^{me} Alicia Bárcena, Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, a demandé que la croissance et le développement soient fondamentalement repensés. M. Yogendra Kr. Modi, délégué des employeurs de l'Inde et membre du Conseil d'administration du BIT, a expliqué que la crise actuelle est une crise *dans* le système financier et non *du* système. M^{me} Sharan Burrow, Présidente de la CSI, a plaidé en faveur d'un meilleur équilibre entre le marché et l'Etat, d'une réforme des institutions de Bretton Woods et de politiques économiques qui reconnaissent comme il se doit les salaires minima, la protection sociale et les négociations collectives.
24. Les six vice-présidents, M. Goodluck Ebele Jonathan du Nigéria, M. Stephen Kalonzo Musyoka du Kenya, M. José Luis Guterres du Timor-Leste, M. Kgalema Motlanthe de l'Afrique du Sud, M. Rafael Albuquerque de Castro de la République dominicaine et M. Yves Sahinguvu du Burundi, ont débattu de l'impact de la crise sur leurs pays et des mesures prises par leurs gouvernements pour atténuer ses effets sur les populations et préparer la reprise. Tous ont indiqué que leurs pays se heurtaient à des difficultés majeures avant la crise, qui n'a fait qu'aggraver leur situation.
25. Le Vice-président du Kenya a résumé l'opinion générale en utilisant le mot swahili *harambee*, qui signifie «mettre en commun» et exprime le mieux ce que les dirigeants du monde et les partenaires sociaux doivent faire pour remédier aux conséquences de la crise et encourager la reprise économique.
26. M^{me} Hilda Solis, Secrétaire au travail des Etats-Unis, a souligné le rôle de l'éducation, des compétences et de la formation pour préparer la future main-d'œuvre. M. Wiseman Nkuhlu, Président de l'Organisation internationale des employeurs (OIE), a demandé une approche plus équilibrée avec la participation des entreprises, des syndicats et des gouvernements pour établir conjointement des réponses à la crise.
27. M. Michael Sommer, Président de la Confédération des syndicats allemands (DGB), a déclaré que les solutions ne peuvent être trouvées que de manière coordonnée et qu'elles doivent reposer sur des valeurs communes et sur le respect des droits des travailleurs. M. Carlos Tomada, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale de l'Argentine, a souligné les risques de l'activité informelle croissante et l'importance de doter les jeunes de compétences correspondant à la demande du marché du travail.
28. M^{me} Aisha Abdel Hadi, ministre de la Main-d'œuvre et des Migrations de l'Egypte, a souligné que les dirigeants du G20 ne doivent pas perdre de vue la dimension sociale de la crise financière et économique. M. Javier Lozano Alarcón, Secrétaire au travail et à la

prévoyance sociale du Mexique, a expliqué comment les crises précédentes ont préparé son pays à répondre plus efficacement à la crise actuelle.

Surmonter la crise: un Pacte mondial pour l'emploi

29. Au début de cette Conférence, les attentes étaient grandes, à l'image de nos responsabilités. M. Trotman, porte-parole des travailleurs, a ainsi souligné que nous ne voulons pas que les générations futures puissent dire qu'elles ont «gâché leurs vies et leurs chances». M. Funes de Rioja, porte-parole des employeurs, a quant à lui rappelé que «la Conférence nous offre une chance unique de réagir à la crise sur la base d'un consensus tripartite, mais en temps réel par un message lancé à la communauté internationale en nous fondant sur la vision des gouvernements, des travailleurs et des employeurs, autrement dit sur l'économie réelle». La Première ministre du Bangladesh, Sheikh Hasina, a prévenu que «les objectifs du Millénaire pour le développement, c'est-à-dire ce rêve de mettre un terme à la pauvreté de notre vivant, ne seront jamais atteints si nous n'y parvenons pas».
30. Beaucoup d'entre vous sont venus ici pour témoigner de l'impact de la crise sur les particuliers et les entreprises, de l'augmentation du chômage, des faillites, de l'économie informelle et de la pauvreté, qui placent des familles et des communautés entières sous la contrainte, dans les pays en développement comme dans les pays développés. Cependant, l'attente générale qui est ressortie de cette Conférence était la nécessité d'agir.
31. M^{me} Denisova, ministre du Travail et de la Politique sociale de l'Ukraine, a indiqué que le taux de chômage a été multiplié par trois en l'espace d'une année en Ukraine. Le délégué des travailleurs du Cap-Vert, M. Silva, nous a expliqué que la crise entraîne des suppressions d'emplois dans son pays, en particulier dans les secteurs du tourisme et de la construction. M. Ngadeesanguannam, délégué des employeurs de la Thaïlande, a évoqué l'augmentation du nombre de faillites, en particulier dans les petites et micro-entreprises, et les difficultés du marché du travail à absorber la vague massive des travailleurs migrants de retour au pays. Les envois de fonds diminuent, comme en ont témoigné, entre autres, les représentants du Honduras, du Kenya, du Mexique, du Nigéria et des Philippines. M. Kapuya, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Jeunesse de la République-Unie de Tanzanie, a affirmé que le secteur agricole de son pays souffre d'une baisse des prix du coton, du café et du thé. Le délégué des employeurs de l'Iraq a souligné que la crise n'est pas seulement un problème de chômage et d'informalité mais également un problème de sécurité et de paix.
32. De nombreux intervenants de haut rang ont fermement soutenu notre mandat et nos valeurs fondamentales. Selon le Président Lula, «au moment où tant de paradigmes volent en éclats, l'OIT représente un havre politique mais également un havre éthique et moral». M. Støre, ministre des Affaires étrangères de la Norvège, l'a rejoint sur ce point et a affirmé que «l'OIT et l'Agenda du travail décent sont conçus sur mesure pour aider à préserver les moyens de subsistance des populations ordinaires en les protégeant contre le capitalisme «casino» et les marchés mal gérés».
33. Après trois semaines d'un travail intense au sein du nouveau Comité plénier sur la crise, efficacement présidé par l'Ambassadeur de la Pologne, M. Rapacki, la Conférence a adopté le Pacte mondial pour l'emploi. Je partage entièrement son avis lorsqu'il affirme qu'«il retire de ce sommet un message majeur, à savoir une forte adhésion à l'approche que nous avons exposée», ce qui montre que les mesures choisies pour répondre à la crise sont susceptibles de réussir.
34. M. Funes de Rioja, vice-président du comité, a convenu comme beaucoup d'autres qu'«une fois les travaux de la Conférence achevés, l'esprit et le contenu de ce pacte

devront être appliqués, en tenant compte des contextes nationaux». M^{me} Burrow de la CSI a exprimé nos profondes aspirations en déclarant qu'«il faut que le monde d'après la crise ne soit plus le même. Il faut que notre riposte, axée sur le Pacte mondial pour l'emploi, facilite la réalisation (...) d'une mondialisation équitable.»

35. De nombreux intervenants ont explicitement déclaré qu'ils approuvent et soutiennent le pacte. Cela est parfaitement reflété dans les mots de M^{me} Charalambous, ministre du Travail et de l'Assurance sociale de Chypre, qui a déclaré que «le pacte réunit les principaux moyens d'action possibles pour stimuler l'emploi, élargir la protection sociale et renforcer la sécurité sociale dans l'élaboration de politiques nationales de relance» et constitue «un ensemble d'options viables pour les décisions à prendre au niveau national».
36. Le Pacte mondial pour l'emploi est un message fort de l'Organisation; il émane des acteurs de l'économie réelle, confrontés aux effets néfastes de la crise mais également capables d'élaborer des ripostes efficaces. Ce pacte est un accord construit sur la base de valeurs et de principes communs, du dialogue social, de l'expertise accumulée au niveau international et de l'expérience concrète.
37. Nous remercions vivement les membres du comité de rédaction, en particulier M^{me} Sharan Burrow de la CSI et M. Philip O'Reilly de l'OIE.

L'emploi et la protection sociale au cœur de la relance

38. Je ne pouvais qu'être d'accord avec M. Trogen, délégué des employeurs de la Suède, quand il nous a rappelé la pertinence des conclusions concernant la promotion d'entreprises durables auxquelles a abouti la session de 2007 de la Conférence internationale du Travail. Maints délégués ont fait part des mesures prises pour aider les entreprises à surmonter la contraction des flux de crédits et de la demande, préserver les emplois viables et créer de nouveaux emplois. M. Farrugia, délégué des employeurs de Malte, a souligné qu'il est crucial de renforcer la viabilité des entreprises maltaises en facilitant l'accès à un financement pour les PME et en assurant une formation intensive et des programmes de reconversion pour favoriser la mobilité professionnelle. Des politiques innovantes allient politiques actives du marché du travail et sécurité sociale. En Finlande, M^{me} Poskiparta, Secrétaire d'Etat à l'emploi et à l'économie, a affirmé que son pays a créé, avec les partenaires sociaux, son propre modèle de flexibilité, appelé le triangle d'or de flexisécurité. Ce dernier se fonde sur «une transition aisée entre emploi et formation, avec la garantie de prestations sociales adéquates, la réinsertion dans l'emploi et l'amélioration de la qualité de la vie professionnelle». M^{me} Meléndez, déléguée gouvernementale, a expliqué qu'au Chili le lien entre les politiques sociales – santé, emploi, sécurité sociale, logement et éducation – a été renforcé afin d'étendre les garanties sociales minimales pendant tout le cycle de vie.
39. Comme M. Gomes, ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Modernisation de la Guinée-Bissau, l'a indiqué à juste titre, une attention particulière doit être accordée à l'emploi des jeunes. M. Suparno, ministre de la Main-d'œuvre et de la Transmigration de l'Indonésie, a réuni les piliers du développement durable lorsqu'il a souligné l'importance de poursuivre la promotion des «emplois verts» et la nécessité d'étudier la question des emplois axés sur l'écologie.
40. Les pays en développement ont évoqué, à juste titre, diverses sources d'inquiétude liées à l'impact social de la crise. M. Pandey, délégué gouvernemental du Népal, a fait remarquer que la crise «prépare des troubles sociaux puisque de plus en plus de chômeurs et de personnes licenciées ne bénéficieront plus de protection sociale».

-
41. Maints orateurs ont reconnu le rôle des systèmes de protection sociale en tant que facteurs de stabilité sociale pour atténuer les effets de la crise et stimuler la consommation et la demande globale.
42. M. Kharge, ministre du Travail et de l'Emploi de l'Inde, a rappelé les importantes mesures prises pour protéger les plus vulnérables. Ces mesures allient protection sociale, formation et investissements dans les infrastructures. M. Mavalizadeh, Vice-ministre chargé des relations avec le Parlement et des questions juridiques et internationales de la République islamique d'Iran, a exposé les nouvelles dispositions destinées à étendre la sécurité sociale aux fermiers et aux travailleurs ruraux. M^{me} Caracciolo, du réseau d'ONG SOLIDAR, a demandé instamment qu'il soit donné une place centrale au socle social mondial proposé par l'OIT dans le Pacte mondial pour l'emploi. Selon elle, c'est «un mécanisme abordable financièrement et fondé sur les droits, qui non seulement permet de lutter contre la pauvreté mais favorise également l'intégration sociale et la redistribution des richesses».
43. M. Dinçer, ministre du Travail et de la Sécurité sociale de la Turquie, s'est fait l'écho de beaucoup d'autres en déclarant que «confrontés à une crise mondiale, il faut que nous trouvions des solutions globales».

Protéger et promouvoir les droits des travailleurs et les normes internationales du travail

44. Maints orateurs ont exprimé leur inquiétude quant au fait qu'il puisse être porté atteinte aux droits des travailleurs pendant la crise. M^{me} Beaudin, ministre des Affaires sociales et du Travail d'Haïti, a formé le souhait que l'OIT s'engage à renforcer et à promouvoir le respect des normes internationales du travail et des droits des travailleurs, lesquels sont les premières victimes de la crise. M. Xu, délégué des travailleurs de la Chine, a quant à lui insisté sur le fait que la protection des droits des travailleurs et la réalisation du travail décent revêtent toujours plus d'importance en période de crise. M. Veyrier, délégué des travailleurs de la France, a fermement plaidé en faveur des normes en soulignant qu'il est temps de donner à l'OIT et à son système de normes internationales du travail un rôle central dans l'orientation de l'économie future. M. Pedrina, délégué des travailleurs de la Suisse, a repris ce point de vue en affirmant qu'«il y a aujourd'hui des signes inquiétants qui font craindre que ces droits finissent par être écrasés sous le rouleau compresseur de la crise mondiale en cours» et que «l'histoire nous enseigne que cela aurait des conséquences sociales catastrophiques».
45. Plusieurs pays ont récemment pris des mesures législatives afin d'assurer que les normes internationales du travail soient pleinement appliquées. M. Palma Caicedo, vice-ministre du Travail et de l'Emploi de l'Equateur, a indiqué que la nouvelle législation de son pays a adopté les droits fondamentaux au travail tels que la liberté d'association et l'éradication du travail forcé et du travail des enfants. M^{me} Burrow, déléguée des travailleurs de l'Australie, a rappelé que la loi pour un travail équitable (*Fair Work Act*), qui place les négociations collectives au centre des relations professionnelles dans son pays, entrera en vigueur en juillet 2009. M. Lupi, ministre du Travail et de l'Emploi du Brésil, a indiqué que son Président a récemment signé un décret donnant effet au niveau national à la convention n° 182.

Le dialogue social au service des négociations collectives et d'une action concertée

46. J'ai entendu de nombreux délégués souligner le rôle essentiel de la structure tripartite, aujourd'hui plus que jamais. Comme l'a exprimé M. Gaillard, Secrétaire d'Etat de la Suisse, un consensus tripartite, fondé sur un dialogue social responsable, est nécessaire pour trouver une solution viable. M. Rusu, délégué des travailleurs de la Roumanie, a en outre souligné l'importance du dialogue social et du tripartisme au niveau national pour renforcer la cohésion sociale et refléter les priorités nationales. M. Lacasa Aso, délégué des employeurs de l'Espagne, a quant à lui insisté sur l'importance du dialogue social comme outil de relance économique.
47. Les délégués ont donné de nombreux exemples de concertations et d'accords qui ont vu le jour depuis le début de la crise économique. M^{me} Butler-Turner, ministre du Travail des Bahamas, a indiqué que, à la suite du dialogue et des consultations tripartites menés dans son pays, un programme national de formation et de recyclage pour les travailleurs récemment licenciés débutera en septembre 2009. M. Mdladlana, ministre du Travail de l'Afrique du Sud, a affirmé que le dialogue social joue un rôle prépondérant dans la prévention des licenciements et dans le regain de productivité dans les secteurs de l'habillement, du textile, de la chaussure, des mines et de l'automobile. M. Khouja, délégué gouvernemental du Maroc, a expliqué qu'un dialogue tripartite a été organisé dans son pays afin d'examiner les causes de la crise et d'y trouver des solutions et qu'un comité technique a été constitué pour élaborer un programme de maintien des emplois dans les domaines du textile, du cuir et de l'automobile afin de coopérer avec l'ensemble des acteurs de la production.
48. Je suis entièrement d'accord avec M. Hetteš, délégué gouvernemental de la Slovaquie, lorsqu'il nous exhorte à garantir des normes sociales minimales et à reconnaître l'importance du dialogue social. Son gouvernement a établi le «Conseil pour la crise économique» et a signé un mémorandum avec les partenaires sociaux. Nous avons également été informés que des initiatives bipartites ont récemment été prises. M^{me} Tchombi, ministre de la Fonction publique et du Travail du Tchad, a expliqué que son gouvernement a créé un mécanisme de dialogue, le FODEP, entre l'Etat et le secteur privé. M^{me} Opechowska, déléguée des employeurs de la Pologne, a indiqué que «les organisations d'employeurs et les principaux syndicats polonais ont ouvert le dialogue de leur propre chef au quatrième trimestre de 2008, en vue de définir les moyens de limiter l'impact de la crise sur l'économie et les travailleurs».
49. Comme l'a souligné M. Dumas, ministre du Travail et du Développement des petites entreprises et des micro-entreprises de la Trinité-et-Tobago, «le dialogue social reste la pierre angulaire de notre marché du travail» et de la gestion de la crise en général.
50. Le nombre élevé d'initiatives et de mesures prises au niveau national qui ont été évoquées par les délégués au cours de cette session de la Conférence témoigne de la force et de la valeur du tripartisme en période de crise. Il donne la possibilité d'apprendre les uns des autres.

La Journée mondiale contre le travail des enfants et le dixième anniversaire de la convention n° 182

51. Cette année, nous avons marqué la Journée mondiale contre le travail des enfants en lui consacrant une séance spéciale de la Conférence et en plaçant sur le devant de la scène les 100 millions de petites filles encore prisonnières du travail des enfants à travers le monde.

Il y a dix ans, la Conférence avait adopté à l'unanimité la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. La rapidité avec laquelle cette convention a été ratifiée, avec 169 ratifications à l'heure actuelle (il n'en manque que 14) est sans précédent dans l'histoire de l'OIT. Cela reflète la forte volonté politique d'éradiquer le travail des enfants, et ses pires formes en particulier. Un exemple concret de volonté politique nous a été donné par M^{me} Sufian, ministre d'Etat chargée du travail et de l'emploi du Bangladesh, lorsqu'elle a annoncé que son gouvernement progresse dans l'élaboration d'une politique globale sur l'élimination du travail des enfants. Nous avons eu l'honneur de recevoir M. Tom Harkin, sénateur des Etats-Unis, ainsi que M. Bokkie Botha et Sir Roy Trotman, les porte-parole des employeurs et des travailleurs à l'époque de l'adoption de la convention n° 182, et M. Kailash Satyarthi, l'organisateur de la Marche mondiale contre le travail des enfants. Je reprendrai les propos du sénateur Harkin concernant la récession mondiale lorsqu'il a déclaré que des «forces puissantes pourraient nous faire perdre le terrain gagné et conduire une nouvelle génération d'enfants à des formes de travail inacceptables». En fait, la période actuelle est une mise à l'épreuve de nos valeurs, de notre solidarité et de notre détermination à œuvrer ensemble pour mettre un terme aux pires formes de travail des enfants. J'exhorte donc la communauté internationale à demander instamment la ratification universelle de la convention n° 182.

L'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire: le coût de la coercition

52. Onze ans après l'adoption de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, le troisième rapport global sur l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire publié en vertu du suivi de la Déclaration a donné lieu à une discussion riche et intéressante. M. Tabani, du groupe des employeurs, a souligné que le coût réel du travail forcé est difficile à évaluer financièrement dans la mesure où il est bien davantage lié au respect que les personnes ont d'elles-mêmes, à la dignité humaine et à des vies brisées. M. Trotman, du groupe des travailleurs, a insisté sur le fait que des tendances négatives persistent dans certains pays malgré une sensibilisation au problème du travail forcé et une prise de conscience en progression.
53. M. Illoh, délégué gouvernemental du Nigéria, a noté avec inquiétude l'émergence de nouvelles formes de travail forcé qui exigent une attention et une action immédiates en collaboration avec les partenaires sociaux et d'autres parties prenantes. M. Hands, délégué gouvernemental de la République bolivarienne du Venezuela, a observé que les progrès réalisés en matière de législation du travail n'ont pas suffi à éradiquer ce fléau qui refait surface sous la forme de pratiques modernes. M. Zwerenz, délégué gouvernemental de l'Autriche, a rappelé que le travail forcé, et notamment le trafic d'êtres humains, est l'un des revers de la mondialisation qui frappe également les pays industrialisés. M^{me} Robinson, déléguée gouvernementale du Canada, a souligné qu'il est impératif de renforcer la protection des travailleurs susceptibles d'être exposés au trafic et au travail forcé.
54. M^{me} Mugo, déléguée des employeurs du Kenya, a indiqué que les employeurs qui respectent la loi dans l'économie formelle ont peu ou pas de liens avec les victimes ou avec ceux qui recourent au travail forcé, mais que leur rôle est néanmoins de combattre le risque de cette pratique. A cet égard, M. Pant, délégué des employeurs de l'Inde, a fait valoir que la promotion d'une réglementation efficace des agences de travailleurs migrants dans les pays concernés semble constituer un domaine d'action possible pour l'OIT afin de soutenir ses mandants.

L'égalité des sexes au cœur du travail décent

55. Je souhaite adresser mes remerciements à M. Arthur, ambassadeur pour les droits de la femme et l'égalité entre les sexes de la Norvège, pour avoir efficacement dirigé la Commission de l'égalité. Il a exprimé une opinion largement partagée en déclarant que «en temps de crise économique, le non-respect des principes et des droits fondamentaux au travail constitue non seulement une atteinte à des droits universellement reconnus mais également un échec de la politique économique à assurer la croissance et la reprise» et que «cette crise doit être considérée comme une occasion d'élaborer des solutions novatrices propres à faire progresser l'égalité entre hommes et femmes».
56. M^{me} Perron, déléguée des employeurs du Canada, s'exprimant au nom de M^{me} Garza, vice-présidente employeuse de la Commission de l'égalité, a largement salué le travail de la commission en déclarant que cette dernière s'est concentrée sur «des solutions, des résultats et des réponses adaptés au contexte de chaque pays et à la dynamique du secteur privé, tout en donnant la priorité à la durabilité des résultats». M^{me} Byers, vice-présidente travailleuse de la Commission de l'égalité, a établi un lien étroit, souligné par plusieurs orateurs, entre la question de l'égalité et la crise en affirmant que «les recommandations de notre commission sont en accord avec le Pacte mondial pour l'emploi issu du Comité plénier. Même si la crise affecte tous les travailleurs, il faut braquer l'objectif sur l'égalité entre hommes et femmes pour faire face à l'impact spécifique sur les femmes.» Le Comité plénier a bénéficié d'une présentation des résultats du travail de la commission.
57. Je suis reconnaissant envers tous les membres de la commission pour nous avoir fourni des stratégies claires sur les actions futures que les gouvernements et les partenaires sociaux doivent mener avec le soutien du Bureau afin de poursuivre les progrès sur la voie de l'égalité des sexes.

Le VIH/sida et le monde du travail

58. Sous la direction efficace de M^{me} Nene-Shezi en qualité de présidente, la Commission sur le VIH/sida a livré les résultats d'une première discussion détaillée sur un nouvel instrument. La rapporteuse de la Commission sur le VIH/sida, M^{me} Singh, a indiqué que le travail de la commission a été marqué par le soutien enthousiaste et unanime à une norme internationale du travail forte sur le VIH/sida, avec une mise en œuvre proactive et un suivi systématique. M. Obath, vice-président employeur, et M. Sithole, vice-président travailleur, ont tous deux signalé les domaines de profonde entente sur le rôle du monde du travail dans la prévention du VIH/sida, tout en indiquant les domaines qui nécessitent de poursuivre les discussions.
59. Nombreux sont ceux qui ont fait l'éloge du recueil de directives pratiques adopté en 2001, qui a marqué un virage et que la commission a complété depuis. La commission a souligné le fait que la prévention est une priorité absolue et que le lieu de travail peut jouer un rôle déterminant en contribuant à toutes les formes de prévention dans la mesure où il y est possible d'atteindre la population adulte au moyen d'interventions quotidiennes ciblées, lesquelles permettent également d'atteindre leurs familles et le reste de la population.
60. Je souhaite remercier tous les membres de la commission et du bureau de cette dernière pour leur travail très délicat. Les conclusions offrent la perspective d'une discussion encore ardue mais d'une extrême importance l'année prochaine afin de finaliser ce qui a été commencé ici avec une profonde implication.

La situation des travailleurs des territoires arabes occupés

61. J'ai dûment noté la profonde inquiétude exprimée par de nombreux délégués concernant la situation difficile des travailleurs des territoires arabes occupés. M. Al-Alawi, ministre du Travail de Bahreïn, a évoqué l'importance du rôle de l'OIT dans l'établissement des faits. Il a fait écho à de nombreux orateurs qui ont souligné l'utilité de la mission et du rapport annuels du BIT comme moyens d'exercer un contrôle continu de la situation et de faire la lumière à ce sujet. Je suis toujours encouragé par le fait que, même dans les situations de conflit, la solidarité entre travailleurs prévaut et peut construire des passerelles. Comme l'a signalé M. Kara, délégué des travailleurs d'Israël, la médiation assurée par la CSI a contribué à trouver un accord entre son syndicat, la Histadrout, et la Fédération générale des syndicats de Palestine, étant donné que «la Histadrout continue d'offrir une aide juridique aux travailleurs palestiniens».
62. J'ai également pris note de la profonde inquiétude des groupes des employeurs et des travailleurs concernant la situation des territoires arabes occupés et réaffirmée par leurs porte-parole qui ont exhorté l'OIT à soutenir les entreprises dans les domaines politique et technique et à faire de la formation et de l'éducation une priorité.

L'application des normes

63. Cette année, les discussions de la Commission de l'application des normes ont souligné la richesse de l'héritage bâti au fil des quatre-vingt-dix années d'activité normative de l'OIT.
64. La Commission de la Conférence a marqué plusieurs anniversaires de conventions internationales du travail adoptées au fil des ans, à commencer par le 90^e anniversaire de la toute première convention adoptée par la Conférence en 1919, la convention (n° 1) sur la durée du travail (industrie), 1919. Parmi les anniversaires célébrés, les soixante ans de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, de la convention (n° 95) sur la protection des salariés, 1949, et, comme indiqué précédemment, les dix ans de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, revêtaient une importance particulière.
65. Je souhaite exprimer toute ma gratitude à M. Paixão Pardo, président de la commission, pour son travail efficace. Comme il l'a indiqué, la commission a consacré à juste titre une bonne partie de sa discussion générale au rôle des normes internationales du travail dans le contexte de la crise économique mondiale. M. Horn, rapporteur de la commission, a rappelé que «la crise ne doit pas servir d'excuse pour édulcorer les normes actuelles». Je me félicite également de la suggestion de la commission de réexaminer ces questions plus en profondeur l'an prochain.
66. J'ai relevé avec attention les nombreuses suggestions utiles faites par M. Potter, vice-président employeur, sur les méthodes de travail de la commission. Je pense que celles-ci nécessitent un examen approfondi et la poursuite des discussions au sein du Conseil d'administration. Si la commission perpétue la tradition bien établie qui consiste à examiner l'application des normes par la discussion, comme l'a dit M. Horn, alors les méthodes de travail doivent être attentivement examinées. Cela est à mon avis urgent.
67. Je souhaite également souligner une remarque faite par M. Cortebeeck, vice-président travailleur, qui a mis en avant l'action des organes de contrôle de l'OIT et l'assistance technique fournie par l'Organisation pour apporter des progrès réels en aidant les pays à progresser dans la construction d'un véritable dialogue social. Cela ressortit à l'essence

même de l'OIT et à sa manière de travailler. Il s'agit de notre objectif et de notre rôle et nous devons être fiers lorsque des résultats concrets sont atteints.

68. Les connaissances spécialisées de l'OIT et son rôle indéniable étaient parfaitement évidents lors des discussions de la commission sur l'étude d'ensemble relative à la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, à la recommandation (n° 164) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, et au Protocole de 2002 relatif à la convention n° 155 sur la sécurité et la santé des travailleurs. La commission a rappelé que la Constitution de l'OIT prévoit la protection des travailleurs contre les maladies générales et professionnelles et les accidents résultant du travail comme élément fondamental de la justice sociale. Il y a également eu un accord général sur le fait que la sécurité et la santé au travail restent un sujet d'une importance fondamentale dans le contexte actuel de la crise financière et économique dans la mesure où l'investissement dans la sécurité au travail constitue un facteur clé de la productivité et de la compétitivité.
69. La commission a également effectué un important travail en ce qui concerne le Myanmar et le respect de la convention n° 29. Elle a noté avec une profonde inquiétude la répétition des violations des droits de l'homme dans le pays et a plaidé en faveur de la libération d'Aung San Suu Kyi, d'autres prisonniers politiques et de syndicalistes.
70. La commission a réuni au niveau international d'importants acteurs de l'économie réelle qui connaissent parfaitement les réalités sociales à l'échelon national. A travers son travail, la commission a transmis d'importants messages prônant la protection et la promotion des droits des travailleurs pendant cette période difficile et a proposé son aide pour traiter la dimension humaine de la crise par le biais du travail décent.
71. La commission a une nouvelle fois témoigné son attachement aux valeurs et à l'autorité de l'OIT. Elle mérite pour cela notre reconnaissance.
72. Je saisis cette occasion pour féliciter le Brésil pour sa récente ratification de la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, et le Timor-Leste, qui a déposé ses instruments de ratification pour quatre conventions fondamentales (n°s 29, 87, 98 et 182) pendant cette session de la Conférence.

La Commission des finances – Approbation du programme et budget

73. Lorsque j'ai soumis mes Propositions de programme et de budget pour 2010-11 au Conseil d'administration en mars, j'ai insisté sur la nécessité de renforcer le travail de l'Organisation en temps de crise et sur l'utilisation efficace de l'argent des contribuables. Vous avez adopté ces propositions avec un large soutien et je souhaite vous adresser mes profonds remerciements pour ce témoignage de confiance en notre Organisation et pour le soutien que vous lui accordez. Nous sommes conscients de la lourde responsabilité que cela lui confère.
74. De plus, de nombreux représentants gouvernementaux de la Commission des finances se sont félicités de l'amélioration de la structure et de la présentation des propositions de programme et de budget. Ils ont également noté les progrès réalisés en matière de gestion axée sur les résultats et demandé la poursuite du processus d'amélioration des indicateurs et des cibles.

Conclusion

75. Chaque session de la Conférence est unique. Cependant, comme je l'ai souligné dans mes remarques liminaires, cette session était particulièrement délicate du fait de la récession sociale mondiale. Notre Organisation a réagi. Elle a adopté le Pacte mondial pour l'emploi et a bénéficié d'un large soutien politique de la part de chefs d'Etat et de gouvernement, de vice-présidents, de ministres du travail et de dirigeants d'organisations d'employeurs et de travailleurs.
76. On se souviendra sans doute de cette 98^e session de la Conférence internationale du Travail comme de celle à laquelle l'Organisation a relevé le défi de son époque pour démontrer ses capacités et sa pertinence.
77. Le Pacte mondial pour l'emploi est un message fort, un ensemble de mesures très concrètes, un guide pour notre action à tous. En s'appuyant sur votre soutien, votre confiance et votre attachement aux valeurs et au mandat de l'Organisation, nous allons maintenant avancer pour accomplir notre rôle en nous montrant dignes de notre tâche immédiate, celle de donner vie au Pacte mondial pour l'emploi.
78. Ce pacte est un instrument que vous pouvez emporter chez vous et utiliser comme une base sur laquelle construire vos réponses nationales à la crise.
79. Il est un programme mondial qui nécessite le soutien du G20, des Nations Unies et d'autres instances internationales. Nous nous félicitons de l'appui que le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a offert dans son message à la clôture de la Conférence pour promouvoir le pacte.
80. Je note que la Conférence a chargé le Bureau d'assister les mandants dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi. C'est précisément ce que nous nous sommes résolus à faire en collaboration avec d'autres institutions multilatérales.